

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20091218-de-091218-13-DE
Date de signature : -
Date de réception : 21/12/2009

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

**OBJET : RUE DU BOIS PRAUD – CESSION D'UNE
PARCELLE AU PROFIT DE MONSIEUR JEAN-
MARIE KERLING**

**Monsieur Jean-Pierre ROBIN, Conseiller Municipal délégué à
l'Urbanisme, expose :**

Monsieur Jean Marie KERLING demeurant 12 rue de la Libération à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, a sollicité, en vue de la modification des limites de sa propriété, l'acquisition d'une partie du terrain appartenant à la Ville cadastré section DM numéro 408 pour partie, d'une superficie de 50 m².

Ce terrain étant classé en Espace Boisé à Créer ou à Conserver au Plan Local d'Urbanisme, aucune construction de quelque sorte que ce soit ne pourra y être édiflée. En outre, aucun abattage d'arbre ne peut être réalisé.

Cette cession aurait lieu au prix de 30 euros par m².

Les frais d'acte seraient à la charge de l'acquéreur ; il a été convenu que les frais de clôture seraient supportés par moitié entre l'acquéreur et la Ville.

Je demande votre accord pour :

- procéder à la cession de la parcelle ci-dessus désignée dans les conditions ci-dessus déterminées.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité

accepte les propositions énoncées ci-dessus

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 21 décembre 2009

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

signé

Philippe RIOUX

Philippe RIOUX